



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 4 mars 2024  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture de la séance

**10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

**10.03** Période de questions des citoyens

Félicitations

**10.04** Féliciter madame Celestina Gallo Guzzo pour son centième anniversaire de naissance.

Condoléances

**10.05** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de madame Sylvie Bisailon à la suite de son décès.

**10.06** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de madame Thérèse Fréjeau à la suite de son décès.

## Procès-verbal

- 10.07** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 février 2024 à 19 h.

## **12 – Orientation**

### Énoncé de politique

- 12.00** Déposer le mémoire de l'arrondissement de LaSalle, soumis à l'Autorité régionale de transport métropolitain, dans le cadre de sa consultation publique sur les tracés et les modes optimaux du projet de transport collectif structurant du Grand Sud-Ouest, tenue du 15 janvier au 11 février 2024.

1243680001

## **15 – Déclaration / Proclamation**

### Proclamation

- 15.01** Confirmer la participation de l'arrondissement à l'événement « Une heure pour la Terre 2024 » qui se tiendra le samedi 23 mars 2024 de 20 h 30 à 21 h 30.

1242484008

### Déclaration

- 15.02** Appuyer la déclaration du conseil municipal du 19 février 2024 pour souligner le Mois de la Francophonie.

## **20 – Affaires contractuelles**

### Subvention - Contribution financière

- 20.01** Autoriser une dépense maximale de 600 \$, taxes incluses si applicable, pour l'acquisition d'une œuvre lors du Salon du printemps de « l'Association des artistes de LaSalle » qui se tiendra du 11 au 27 avril 2024. Verser une contribution financière de 400 \$, taxes incluses si applicable, pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement.

1245404002

- 20.02** Accorder une contribution financière à L'Avant-Scène de 2000 \$, taxes incluses si applicable, et à la Société historique Cavalier-de-LaSalle de 120 \$, taxes incluses si applicable, pour leur programmation 2023.

1234629023

**20.03** Accorder une contribution financière de 600 \$, taxes incluses si applicable, à l'École sportive Montréal Canada pour remise au LaSallois Rafael Nikolaos Tsialtas pour sa participation au tournoi de soccer international Mundialito 2024 qui aura lieu en Espagne du 22 au 31 mars 2024.

1247817004

**20.04** Accorder une contribution financière de 250 \$, taxes incluses si applicable, aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2024.

1248891004

**20.05** Accorder une contribution financière de 250 \$, taxes incluses si applicable, à Le Club Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du bottin annuel des membres 2024.

1248891003

**20.06** Accorder un permis saisonnier pour le pickleball à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation des deux gymnases du Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL) pour la période du 20 mars au 26 juin 2024.

1244215002

**20.07** Accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicable, à la paroisse Madre dei Cristiani pour la réalisation du programme souvenir 2024 et autoriser les diverses activités afférentes proposées par la paroisse.

1248420002

**20.08** Accorder une contribution financière de 500 \$, taxes incluses si applicable, à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Francesca Mazzuccato le 23 mars 2024 au Théâtre Desjardins. Accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicable, pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

1248420003

Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

**20.09** Exercer l'année d'option du contrat octroyé à 7762763 Canada inc. (Kepasc) pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19992 au montant de 78 992,76 \$ taxes incluses.

1247151003

**20.10** Exercer l'année d'option du contrat octroyé à Les Revêtements Scelltech inc. pour effectuer le lot 2 des travaux de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 23-19821 au montant de 133 456,54 \$ taxes incluses.

1247151004

## Entente

- 20.11** Autoriser la signature de l'entente tripartite entre l'arrondissement de LaSalle, la Société de la salle Jean-Grimaldi et le Cégep André-Laurendeau ainsi que le versement d'une contribution financière de 425 000 \$, taxes incluses si applicable, à la Société de la salle Jean-Grimaldi pour la réalisation de la programmation 2024 à 2026.

1236673005

## **30 – Administration et finances**

### Budget - Virement / Annulation de crédits

- 30.01** Autoriser une appropriation de surplus de 57 667 \$ correspondant au résiduel du budget 2023 de Prévention Montréal versé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour les projets.

1244629002

### Budget - Autorisation de dépense

- 30.02** Autoriser une dépense de 1 450 \$, taxes incluses si applicable, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au 38<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

1246673001

### Administration - Accord de principe / Mandat régulier

- 30.03** Amender la résolution du conseil CA23 200459 afin d'augmenter l'enveloppe budgétaire initialement autorisée de 360 000 \$ à 470 000 \$ pour la prise en charge de la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Réfection mineure de trottoirs - Edition 2024.

1247151005

### Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

- 30.04** Autoriser la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, à participer aux assises annuelles de la COMAQ qui seront tenues à Rimouski du 29 au 31 mai 2024.

1242484013

### Déclaration / Événement / Proclamation

- 30.05** Autoriser des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2024 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

1248420004

**30.06** Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2024.  
1248891005

Reddition de comptes

**30.07** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 24 janvier au 15 février 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2024.  
1243035003

## **40 – Réglementation**

Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

**40.01** Déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 20 février 2024 portant sur le projet de règlement numéro 2098-LAS-203.  
1242484009

Règlement – Emprunt

**40.02** Déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le règlement LAS-0164 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'Arrondissement de LaSalle.  
1242484015

Règlement - Avis de motion et adoption

**40.03** Avis de motion - Règlement LAS-137-1

**40.04** Adoption - projet de Règlement LAS-0137-1 amendant le règlement de nuisances LAS-0137 de manière à augmenter le niveau de bruit maximum autorisé pour les appareils de ventilation, de climatisation (y compris les thermopompes), de chauffage ou autre moteur ou appareil électrique ou mécanique prévu à l'annexe C.

**40.05** Adoption - Règlement 2098-LAS-202 amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) et les grilles des usages et normes (Cédule B) pour créer une nouvelle zone correspondant au lot 1 079 572.  
1236152009

Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale durables

**40.06** Regroupement des PIIAD

**40.07** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer la façade arrière du bâtiment situé au 146-148, 2<sup>e</sup> Avenue (lot 1 079 583).

1248403006

**40.08** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier des façades du bâtiment F situé au 225, avenue Lafleur.

1248403005

**40.09** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de retirer deux cases de stationnement et modifier une façade du bâtiment C situé au 225, avenue Lafleur.

1248403004

**40.10** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'ajouter et de modifier des ouvertures, de construire deux édicules sur le toit et d'ajouter et modifier des saillies, le tout sur le bâtiment B2 situé au 225, avenue Lafleur.

1248403003

#### Règlement - Circulation / Stationnement

**40.11** Autoriser le retrait d'une zone de stationnement réservé pour personne à mobilité réduite sur les rues Charbonneau et Paquette ainsi que l'avenue Tremblay.

1247151002

## **50 – Ressources humaines**

#### Nomination

**50.01** Nommer la directrice de la direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs de l'arrondissement de LaSalle en date du 23 mars 2024.

1243651001

#### Structure de service / Emploi / Poste

**50.02** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1246456002

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

---



**Dossier # : 1243680001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le mémoire de l'arrondissement de LaSalle, soumis à l'Autorité régionale de transport métropolitain, dans le cadre de sa consultation publique sur les tracés et les modes optimaux du projet de transport collectif structurant du Grand Sud-Ouest, tenue du 15 janvier au 11 février 2024.

De déposer le mémoire de l'arrondissement de LaSalle, soumis à l'Autorité régionale de transport métropolitain, dans le cadre de sa consultation publique sur les tracés et les modes optimaux du projet de transport collectif structurant du Grand Sud-Ouest, tenue du 15 janvier au 11 février 2024.

**Signé par** Christianne CYRENNE **Le** 2024-02-28 17:21

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION****Dossier # :1243680001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le mémoire de l'arrondissement de LaSalle, soumis à l'Autorité régionale de transport métropolitain, dans le cadre de sa consultation publique sur les tracés et les modes optimaux du projet de transport collectif structurant du Grand Sud-Ouest, tenue du 15 janvier au 11 février 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les besoins de mobilité dans le grand Sud-Ouest de Montréal – un vaste secteur dont LaSalle constitue le centre géographique – sont documentés et reconnus. L'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), en collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (Québec) et la Ville de Montréal, a amorcé en juin 2021 des études pour analyser les besoins en mobilité et proposer la meilleure solution pour y répondre. Il en résultera un dossier d'opportunité pour un projet structurant de transport collectif électrique, afin de desservir le grand Sud-Ouest et le relier au centre-ville de Montréal.

Le 15 janvier 2024, l'ARTM a rendu publics six scénarios de tracés et trois modes de transport collectif : le système rapide par bus (SRB), le tramway et le métro. La population, la société civile et les gouvernements locaux étaient invités à commenter ces scénarios jusqu'au 11 février 2024.

C'est dans ce contexte que l'arrondissement de LaSalle dépose le présent mémoire. Ce document précise son avis au sujet des six scénarios et des trois modes à l'étude. Lors des prochaines étapes de consultation, le point de vue de l'arrondissement pourrait évoluer en regard des tracés plus précis et du mode de transport qui seront proposés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Mémoire résumant l'avis de l'arrondissement de LaSalle, quant aux tracés à l'étude par l'ARTM pour son projet de transport en commun structurant du Grand Sud-Ouest, et aux modes de transport proposés.

Le scénario de prolongement du métro étudié par l'ARTM, parmi les six tracés et les trois modes à l'étude, viendrait assurément répondre à l'attente exprimée maintes fois par l'arrondissement de LaSalle et sa population, depuis 45 ans. Toutefois, LaSalle est sensible aux avantages d'accueillir ce qui serait potentiellement la première ligne de tramway de l'île de Montréal, compte tenu des nombreux avantages de ce mode de transport, qui a fait ses

preuves dans de nombreuses villes à travers le monde.

En résumé :

1. Les tracés de choix pour l'arrondissement de LaSalle sont ceux qui desservent l'ouest de LaSalle : le tracé B avec sa double ligne de tramway, qui dessert aussi le sud de l'arrondissement, et le tracé F avec son prolongement de la ligne verte du métro.
2. Le mode de choix pour l'arrondissement est le métro, réclamé par la population de LaSalle depuis 45 ans, tout en reconnaissant les qualités des tramways de nouvelle génération en site propre.

## JUSTIFICATION

Les enjeux de mobilité – et de transport collectif en particulier – ont un impact considérable sur les 90 000 résident(e)s, les 26 000 travailleur(euse)s et le potentiel de développement de l'arrondissement. Les LaSallois(es) ont fait montre de résilience, malgré l'absence de toute amélioration notable de l'offre de transport collectif sur leur territoire depuis près de 50 ans, mais sont à bout de patience. Il s'agit de corriger un déficit d'intérêt historique des organisations responsables du transport collectif envers LaSalle.

L'arrondissement croit que les actions qui sont proposées par l'ARTM, dont l'implantation éventuelle d'un mode de transport lourd et structurant desservant le cœur de LaSalle, offriront à celles et ceux qui y habitent ou y occupent un emploi, un réseau de transport collectif à la hauteur de leurs attentes, en toute équité avec les autres secteurs de l'île. La réalisation de ce projet devrait également jouer un rôle majeur dans le développement de LaSalle d'ici 25 ans, particulièrement en matière de densité résidentielle, de croissance de la population et de dynamisme économique.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

## MONTREAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cohérence avec le Plan stratégique 2023-2030 et le Plan local de déplacements. En 2023, l'arrondissement de LaSalle a dévoilé son ambitieux Plan stratégique de développement pour les années 2023 à 2030. L'une des cinq grandes orientations stratégiques de ce plan est : *Une mobilité définie et structurante* .

Les quatre axes d'intervention de cette orientation ont un lien direct avec le projet à l'étude par l'ARTM :

- Obtenir un mode de transport collectif structurant
- Désenclaver le territoire
- Favoriser les déplacements actifs et collectifs
- Intégrer les principes de l'accessibilité universelle

De plus, en mai 2017, l'arrondissement de LaSalle a dévoilé son Plan local de déplacement (PLD), dont la vision est de « faire de LaSalle un milieu de vie agréable, sécuritaire, attrayant et prospère, en améliorant la mobilité des personnes et des biens dans le respect de l'environnement ».

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une fois déposé au CA du 4 mars, le mémoire de l'Arrondissement fera l'objet d'une diffusion et de communications auprès de la population et des décideurs.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Le : 2024-02-28



**Dossier # : 1242484008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Confirmer la participation de l'arrondissement à l'événement « Une heure pour la Terre 2024 » qui se tiendra le samedi 23 mars 2024 de 20 h 30 à 21 h 30.

De confirmer la participation de l'arrondissement à l'événement « Une heure pour la Terre 2024» , qui consiste à éteindre les lumières en solidarité avec les efforts mondiaux de protection de la nature et de réduction de la consommation d'énergie, qui se tiendra le samedi 23 mars 2024 prochain de 20 h 30 à 21 h 30.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-27 14:16

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1242484008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Confirmer la participation de l'arrondissement à l'événement « Une heure pour la Terre 2024 » qui se tiendra le samedi 23 mars 2024 de 20 h 30 à 21 h 30.

**CONTENU****CONTEXTE**

« Une heure pour la Terre 2024 » est un événement annuel qui consiste à éteindre les lumières en solidarité avec les efforts mondiaux de protection de la nature et de réduction de la consommation d'énergie. L'arrondissement de LaSalle invite les commerçants et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement en éteignant leur lumière de 20 h 30 à 21 h 30 le samedi 23 mars 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 20 0088 - (1212365002) - Participation à l'événement « Une heure pour la Terre 2021 » - 27 mars 2021

**DESCRIPTION**

L'arrondissement de LaSalle invite les commerçants et les résidents à participer à l'événement « Une heure pour la Terre 2024 » en éteignant les lumières le samedi 23 mars 2024 de 20 h 30 à 21 h 30. « Earth Hour - Une heure pour la planète » est une opération annuelle organisée depuis 2007 par le Fonds mondial pour la nature (WWF). Simultanément, des centaines de millions de personnes éteignent leur lumière dans leur pays respectifs. La première édition s'est déroulée en 2007 à Sydney en Australie. La participation à cet événement contribue activement à la réduction de notre empreinte carbone et à la protection de la biodiversité visant la transition écologique pour un avenir vert et résilient (réf. Planification stratégique, orientation 5, axe 5.2)

**JUSTIFICATION**

Événement annuel qui consiste à éteindre les lumières en solidarité avec les efforts mondiaux de protection de la nature et de réduction de la consommation d'énergie.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2024-02-27



**Dossier # : 1245404002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 600 \$, taxes incluses si applicable, pour l'acquisition d'une oeuvre lors du Salon du printemps de « l'Association des artistes de LaSalle » qui se tiendra du 11 au 27 avril 2024. Verser une contribution financière de 400 \$, taxes incluses si applicable, pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement.

D'autoriser une dépense maximale de 600 \$, taxes incluses si applicable, pour l'acquisition d'une oeuvre lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 11 au 27 avril 2024;

De verser une contribution financière de 400 \$, taxes incluses si applicable, pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-27 15:40

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** Dossier # :1245404002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 600 \$, taxes incluses si applicable, pour l'acquisition d'une oeuvre lors du Salon du printemps de « l'Association des artistes de LaSalle » qui se tiendra du 11 au 27 avril 2024. Verser une contribution financière de 400 \$, taxes incluses si applicable, pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle veut encourager la planification et la consolidation d'actions des organismes culturels sur son territoire. En ce sens, l'Association des artistes de LaSalle a déposé une demande écrite au conseil voulant que l'arrondissement confirme sa participation au Salon du printemps par l'achat d'une oeuvre et la remise d'un troisième prix. Habituellement, l'arrondissement se porte acquéreur d'une ou de deux oeuvres exposées lors de cet événement. Cette exposition regroupe des oeuvres, sélectionnées par un jury externe, des membres de l'association.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 20 0072 (1237769001) - 6 mars 2023:** D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 14 avril ou 3 mai 2023. Verser une contribution financière de 400 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution de trois mentions aux oeuvres primées lors de cet événement.

**CA22 20 0112 ( 1227769002)- 4 avril 2022:** D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 7 au 23 avril 2022. Verser une contribution financière de 400 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution de trois mentions aux oeuvres primées lors de cet événement.

**CA19 20 0107 (1197551006) - 4 mars 2019:** Autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 25 avril au 11 mai 2019. Verser une contribution financière de 150 \$ pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

**DESCRIPTION**



L'événement annuel « Salon du Printemps » de l'Association des artistes de LaSalle aura lieu du 11 au 27 avril 2024. En soutien au travail de création des membres de cette association, il est demandé d'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'une oeuvre ainsi que de verser une contribution financière de 400 \$ pour l'attribution d'un troisième prix lors de l'événement.

## **JUSTIFICATION**

L'achat d'oeuvres par l'arrondissement de LaSalle et la remise de prix à une oeuvre sont perçus comme des actes de mécénat, un encouragement et une reconnaissance du travail exécuté par les artistes et leur association. L'événement contribue également au soutien à la vitalité culturelle et à la créativité montréalaise, en assurant la pérennité de la pratique des artistes, créateurs et travailleurs culturels sur le territoire.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : 3.2 Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance et 3.4 Valoriser la participation citoyenne. L'Association des artistes de LaSalle est reconnue par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 1000 \$ est financée comme suit :

- un montant maximal de 500 \$ en provenance des achats de biens non capitalisés du budget du conseil d'arrondissement.
- un montant maximal de 100 \$ en provenance des achats de biens non capitalisés du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.
- un montant maximal de 400 \$ en provenance des contributions à d'autres organismes du budget du conseil d'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

# 15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de

francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU  
agent(e) de developpement culturel

#### ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2024-02-13

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER  
Directeur Culture



**Dossier # : 1234629023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière à L'Avant-Scène de 2000 \$, taxes incluses si applicable, et à la Société historique Cavalier-de-LaSalle de 120 \$, taxes incluses si applicable, pour leur programmation 2023.

D'accorder une contribution financière à L'Avant-Scène de 2000 \$, taxes incluses si applicable, et à la Société historique Cavalier-de-LaSalle de 120 \$, taxes incluses si applicable, pour leur programmation 2023; et  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-27 18:04

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1234629023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière à L'Avant-Scène de 2000 \$, taxes incluses si applicable, et à la Société historique Cavalier-de-LaSalle de 120 \$, taxes incluses si applicable, pour leur programmation 2023.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. L'organisme L'Avant-Scène et la Société historique Cavalier-de-LaSalle avaient déposé une demande de soutien financier dans le cadre de leurs programmations d'activités 2023. L'Avant-Scène proposait une production théâtrale pour les citoyens de LaSalle. Les représentations ont eu lieu du 16 au 19 novembre 2023 au théâtre du Grand Sault pour un total de 5 représentations.

La Société historique Cavalier-de-Lasalle avait offert une conférence intitulé La Quête - Les soldats du régiment Carignan-Salière. La conférence a eu le 18 octobre 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA22 20 0108 (1227769001) - 4 avril 2022 :** D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors pour la pièce: « Du bon monde », présentée au Théâtre du Grand Sault.

**CA21 20 0483 (1218823008) - 13 décembre 2021 :** D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors pour la pièce « Un Graffiti », présentée au Théâtre du Grand Sault du 20 au 23 janvier 2022.

**CA22 20 0429 (1227769006) - 5 décembre 2022 :** D'accorder une contribution financière de 120 \$ à l'organisme Société historique Cavellier de LaSalle pour avoir présenté la conférence : La prohibition, une histoire enivrante (1920-1933),

**DESCRIPTION**

L'organisme L'Avant-Scène avait présenté la pièce de théâtre *Pourquoi Tu Pleures ?* Au théâtre du Grand Sault en novembre 2023. La demande financière vient soutenir l'organisme dans les coûts de production. L'organisme Société historique Cavalier-de-LaSalle avait présenté la conférence La Quête - Les soldats du régiment Carignan-Salière en octobre 2022. La demande financière vient

soutenir l'organisme pour l'embauche d'un conférencier.

L'arrondissement soutient ces types d'actions culturelles via la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL prévu dans son volet 6.2 des programmes de soutien dans le domaine des arts.

## **JUSTIFICATION**

Le projet de l'organisme L'Avant-Scène est admissible au programme 7 : Soutien aux événements artistiques spéciaux. Une contribution financière de 2 000 \$ représente le maximum admissible pour ce programme.

Le projet de l'organisme Cavelier-de-LaSalle est admissible au programme 6 : Soutien à la présentation de conférences. Une contribution financière de 120 \$ représente un maximum de 60 % du budget admissible pour ce programme. Le coût total de la conférence est de 200 \$.

Les deux organismes sont reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respectent les conditions de cette politique.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 2 120 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

## **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ  
Chef de division

#### ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et  
développement social

Le : 2024-02-12



**Dossier # : 1247817004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 600 \$, taxes incluses si applicable, à l'École sportive Montréal Canada pour remise au LaSallois Rafael Nikolaos Tsialtas pour sa participation au tournoi de soccer international Mundialito 2024 qui aura lieu en Espagne du 22 au 31 mars 2024.

D'accorder une contribution financière de 600 \$, taxes incluses si applicable, à l'École sportive Montréal Canada pour remise au laSallois Rafael Nikolaos Tsialtas pour sa participation au tournoi de soccer international Mundialito 2024 qui aura lieu en Espagne du 22 au 31 mars 2024; et  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-27 15:36

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1247817004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 600 \$, taxes incluses si applicable, à l'École sportive Montréal Canada pour remise au LaSallois Rafael Nikolaos Tsialtas pour sa participation au tournoi de soccer international Mundialito 2024 qui aura lieu en Espagne du 22 au 31 mars 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'athlète laSallois Rafael Nikolaos Tsialtas s'entraîne avec l'École sportive Montréal Canada, connu sous le nom de École Sportive Mundialito Canada, et a été sélectionné pour participer à un tournoi international Mundialito 2024 qui se déroulera en Espagne du 22 au 31 mars 2024.

L'athlète et l'École sportive Montréal Canada ont déposé une demande de contribution financière à l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de la participation au tournoi en Espagne au printemps prochain.

L'École sportive de Montréal Canada forme des athlètes de soccer de haut niveau.

L'École sportive de Montréal Canada accorde une importance particulière à la participation de ses athlètes à des tournois internationaux de haut niveau puisque ceux-ci permettent aux joueurs de se dépasser en vivant une expérience unique.

L'École sportive de Montréal Canada croit à l'importance de voyager et de se mesurer à des clubs étrangers afin de permettre aux joueurs de se faire remarquer par des recruteurs d'académies.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0011 (1237817023) - 15 janvier 2024 : D'Accorder une contribution financière de 1 400 \$ à l'École Sportive Montréal Canada pour une équipe laSalloise composée de Francesco Bonnarigo, Sewa Lessard Foagan, Maxym Marcotte, Alassane Diouf, Keran Nana, Warren Nana, Elisa Nana pour leur participation au tournoi de soccer international Algarve Youth Cup 2024 qui aura lieu au Portugal du 24 au 29 mars 2024.

**DESCRIPTION**

Le tournoi international se déroulera du 22 au 31 mars 2024, à Barcelone en Espagne. Les frais de participation à cet événement d'envergure internationale s'élèvent à plus de 3 000 \$ par athlète avec une formule clé en main (voyage, hébergement, nourriture, etc.).



En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, section soutien financier, l'athlète Rafael Nikolaos Tsialtas est éligible à recevoir 600 \$. Le soutien financier se situe dans la section « Soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux », « Participation d'une seule personne à un événement à plus de 701 km de LaSalle ».

#### **JUSTIFICATION**

Ce type de contribution financière est disponible pour les citoyens qui satisfont aux critères d'éligibilité, ce qui est le cas pour Rafael Nikolaos Tsialtas.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 600 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.  
Clé comptable: 301727-07103-61900- 016491-00000-00000

La contribution financière de 600 \$ sera versée à Rafael Nikolaos Tsialtas par l'entremise de l'École sportive Montréal Canada.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande de contribution financière pour la participation à un événement international, tel que décrit dans la Politique de reconnaissance.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformité à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, section « Soutien financier ».

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise  
POITRAS-TOUCHETTE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Hélène LAVOIE  
Agente de développement sports et loisirs

**ENDOSSÉ PAR**

Roch LANGELIER  
Chef de division

Le : 2024-02-15

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, des sports, des loisirs  
et du développement social



**Dossier # : 1248891004**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la culture\_du développement social et événements

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Accorder une contribution financière de 250 \$, taxes incluses si applicable, aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2024.

D'accorder une contribution financière de 250 \$, taxes incluses si applicable, aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2024 de l'organisme; et D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Le message du conseil doit être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

**Signé par** Christianne CYRENNE **Le** 2024-02-28 09:38

**Signataire :** Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248891004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 250 \$, taxes incluses si applicable, aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2024.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande des Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la participation de l'arrondissement au bottin annuel qui est remis à tous les membres de l'organisme. Le Conseil 3147 des Chevaliers de Colomb de LaSalle est un organisme de services qui soutient et vient en aide à de nombreux organismes laSallois. Il regroupe plus de 160 membres qui participent aux différentes activités, aux événements et à la vie sociale de la communauté.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 20 0077 (1238891002) - 6 mars 2023 :** D'accorder une contribution financière de 250 \$ aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin annuel.  
**CA22 20 0070 (1227551002) - 7 mars 2022 :** D'accorder une contribution financière de 200 \$ aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin annuel.

**CA20 20 0459 (1208891001) - 7 décembre 2020 :** D'accorder une contribution financière de 200 \$ aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin annuel.

**DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement souhaite accorder une contribution financière de 250 \$, taxes incluses si applicables, aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2023. Les Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* et respecte les conditions de cette politique.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement de LaSalle contribue depuis plusieurs années au bottin annuel des Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 250 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Publicité d'une pleine page dans le bottin 2024 du conseil 3147 des Chevaliers de Colomb de l'arrondissement de LaSalle. Le message du Conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.  
L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2024-02-15

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur CSLDS



**Dossier # : 1248891003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 250 \$, taxes incluses si applicable, à Le Club Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du bottin annuel des membres 2024.

D'accorder une contribution financière de 250 \$, taxes incluses si applicable, à Le Club Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du bottin annuel des membres 2024; et  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Le message du conseil doit être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-26 08:26

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248891003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 250 \$, taxes incluses si applicable, à Le Club Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du bottin annuel des membres 2024.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande de Le Club Richelieu LaSalle inc. pour la participation de l'arrondissement au bottin annuel qui est remis à tous les membres de l'organisme.  
 Le Club Richelieu LaSalle inc. est un organisme de services qui soutient et vient en aide principalement aux organismes jeunesse de l'arrondissement de LaSalle. Il regroupe plus de 70 membres qui participent aux différentes activités, aux événements et aux levées de fonds du club.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution : CA22 20 0392 (1228891002) adoptée le 7 novembre 2022 :** D'accorder une contribution financière de 250 \$ à Le Club Richelieu LaSalle pour la réalisation du bottin annuel des membres 2022-2023.

**Résolution : CA19 20 0385 (1197551031) adoptée le 3 septembre 2019 :** D'accorder une contribution financière de 250 \$ à Le Club Richelieu LaSalle pour la réalisation du bottin annuel des membres 2019-2020.

**Résolution : CA18 20 0389 (1187551012) adoptée le 4 septembre 2018 :** D'accorder une contribution financière de 250 \$ à Le Club Richelieu LaSalle pour la réalisation du bottin annuel des membres 2018-2019.

**DESCRIPTION**

Le conseil souhaite accorder une contribution financière de 250 \$, taxes incluses si applicable, à Le Club Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du bottin annuel des membres 2024.  
 Le message du conseil doit être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

**JUSTIFICATION**

Le Club Richelieu LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.



## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 250 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Publicité d'une pleine page dans le bottin 2024 de Le Club Richelieu LaSalle inc. de l'arrondissement de LaSalle. Le message du Conseil doit être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle. À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien - LaSalle

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2024-02-19

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur CSLDS



**Dossier # : 1244215002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un permis saisonnier pour le pickleball à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation des deux gymnases du Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL) pour la période du 20 mars au 26 juin 2024.

D'accorder un permis saisonnier pour le pickleball à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation des deux gymnases du Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL) pour la période du 20 mars au 26 juin 2024.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-28 17:28

**Signataire :** Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1244215002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un permis saisonnier pour le pickleball à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation des deux gymnases du Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL) pour la période du 20 mars au 26 juin 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle souhaite se positionner comme un employeur de choix, qui favorise la santé et la bonne forme physique et mentale de son personnel, en l'encourageant entre autres à pratiquer des activités sportives.

Or, le pickleball gagne rapidement en popularité et est susceptible de plaire à de nombreux membres du personnel. En outre, la pratique d'une activité physique entre collègues est susceptible de renforcer la mobilisation et la solidarité, en plus de permettre à des collègues de différentes directions de se croiser.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Accorder gratuitement le permis saisonnier de pickleball pour la période du 20 mars au 26 juin 2024 à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle, pour l'utilisation des 2 gymnases du Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL) :

- Gymnase 1 : les mercredis entre 16 h et 17 h, du 20 mars 2024 au 26 juin 2024
- Gymnase 2 : les mercredis entre 16 h et 17 h, du 20 mars 2024 au 26 juin 2024

La gratuité de la location est de 600.00 \$ (taxes incluses). Les heures d'utilisation demandées n'entraînent aucuns frais supplémentaires de surveillance ou d'entretien.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement de LaSalle croit à l'importance d'offrir des possibilités d'activités physiques et sociales aux employés.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'intègre pas à Montréal 2030 de par la nature du dossier.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Planification stratégique de LaSalle 2023-2030 : la décision favorable serait en lien direct avec l'orientation 1, Un équipe performante au service de la communauté, axe d'intervention 1.1, Promouvoir l'arrondissement comme employeur de choix.

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pour le moment, aucune mesure sanitaire n'est en vigueur. En cas de changement, l'arrondissement suivra les recommandations de la Santé publique.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des communications internes sont faites pour inciter le personnel à participer à cette activité de mise en forme.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle  
Viorica ZAUER, LaSalle

Lecture :

Viorica ZAUER, 22 février 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Iwona GRZES  
secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Roch LANGELIER  
Chef de division

Le : 2024-02-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, des sports, des loisirs et du  
développement social



**Dossier # : 1248420002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicable, à la paroisse Madre dei Cristiani pour la réalisation du programme souvenir 2024 et autoriser les diverses activités afférentes proposées par la paroisse.

D'accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicable, à la paroisse Madre dei Cristiani pour la réalisation du programme souvenir 2024;  
D'autoriser la paroisse Madre dei Cristiani à vendre des boissons alcoolisées et à organiser une loterie moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

D'autoriser la présence d'un camion de cuisine de rue pour vendre de la nourriture lors de l'événement au Ouellette de 12 h à 20 h;

D'autoriser les activités suivantes :

Dimanche 24 mars 2024	Vente de rameaux
Vendredi 29 mars 2024	Procession du Vendredi saint
Dimanche 12 mai 2024	Vente de roses à l'occasion de la fête des Mères
Dimanche 26 mai 2024	Procession
Dimanche 26 mai 2024	Fête paroissiale dans le parc Ouellette

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-27 14:12

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248420002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicable, à la paroisse Madre dei Cristiani pour la réalisation du programme souvenir 2024 et autoriser les diverses activités afférentes proposées par la paroisse.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La paroisse Madre dei Cristiani a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation des événements suivants :

- Vente de rameaux, le dimanche 24 mars 2024
- Procession du Vendredi saint, le vendredi 29 mars 2024
- Vente de roses à l'occasion de la fête des Mères, le dimanche 12 mai 2024
- Procession, le dimanche 26 mai 2024
- Fête paroissiale dans le parc Ouellette, le dimanche 26 mai 2024

La paroisse Madre dei Cristiani a également fait une demande de contribution financière de 300 \$ pour la réalisation d'un programme souvenir pour la fête paroissiale.

Le conseil d'arrondissement autorise une dérogation :

- au Règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 – Parade et procession;
- au Règlement 1878 concernant la sollicitation ou la cueillette publique pour fins charitables ou autres et la mendicité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 20 0076 (1239309005) - 6 mars 2023 :** De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de vendre des rameaux le dimanche 2 avril 2023, à l'occasion du dimanche des Rameaux; de tenir une procession lors du Vendredi saint, le 7 avril 2023 à partir de 19 h. Le point de départ se fera au 1600, rue Thierry et le trajet est le suivant : rues Thierry, Lefebvre, Dora, Lefebvre, Serre, Robert, Verdi, et Thierry jusqu'au point de départ. La procession se déroulera sous le contrôle du Service de Police de la Ville de Montréal; de vendre des roses le dimanche 14 mai 2023 à l'occasion de la fête des Mères; de tenir une procession le 28 mai 2023 à partir de 10 h. Le départ se fera au 1600, rue Thierry et le trajet est le suivant : rue Thierry, Chouinard, Bernie, Robert, Serre, Giguère, Lefebvre et Thierry jusqu'au point de départ. La se déroulera sous le contrôle du Service de Police de la Ville de Montréal; d'organiser une fête paroissiale le dimanche 28 mai 2023 dans le parc Ouellette de

12 h à 20 h; de tenir, à l'occasion de la fête paroissiale, une loterie et à vendre des boissons alcoolisées moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures; à installer, à l'occasion de la fête paroissiale, des jeux gonflables; la présence d'un camion de cuisine de rue pour vendre de la nourriture durant l'événement dans le parc Ouellet de 12 h à 20 h. Le conseil encourage la paroisse à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de la fête paroissiale.

**CA22 20 0110 (1229309009) - 4 avril 2022** : De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 15 avril 2022, d'organiser une fête paroissiale le 29 mai 2022 au parc Ouellette et de tenir une autre procession le dimanche 29 mai 2022. D'autoriser la paroisse, à l'occasion de la fête paroissiale, à vendre de la nourriture, à tenir des jeux de tombola et manèges et à vendre des boissons alcoolisées moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures et de respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle. D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. D'accorder la permission de vendre des rameaux le dimanche 10 avril 2022 à l'occasion du dimanche des Rameaux et de vendre des roses le dimanche 8 mai 2022 à l'occasion de la fête des Mères. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir.

**CA19 20 0154 (1194629004) - 1er avril 2019** : De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 19 avril 2019, d'organiser une fête paroissiale les 25 et 26 mai 2019 au parc Ouellette et de tenir une autre procession le dimanche 26 mai 2019. D'autoriser la paroisse, à l'occasion de la fête paroissiale, à vendre de la nourriture, à tenir des jeux de tombola et manèges et à vendre des boissons alcoolisées moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures et respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'Arrondissement de LaSalle. D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. D'accorder la permission de vendre des rameaux le dimanche 14 avril 2019 à l'occasion du dimanche des Rameaux et de vendre des roses le dimanche 12 mai 2019 à l'occasion de la fête des Mères.

## **DESCRIPTION**

La paroisse Madre dei Cristiani demande la permission pour vendre des rameaux le dimanche 24 mars 2024 en face de l'église, à l'occasion du dimanche des Rameaux.

La paroisse désire organiser une procession lors du Vendredi saint, le 29 mars 2024 à partir de 19 h. Le point de départ se fera au 1600, rue Thierry et le trajet est le suivant : rues Thierry, Denise, Anita, Thibert, Moreau, Chouinard et Thierry jusqu'au point de départ. La procession se déroulera sous le contrôle du Service de Police de la Ville de Montréal.

La paroisse souhaite obtenir la permission de vendre des roses le dimanche 12 mai 2024 à l'occasion de la fête des Mères.

La paroisse désire organiser une fête paroissiale le dimanche 26 mai 2024 au parc Ouellette de 12 h à 20 h. Lors de la fête, la paroisse souhaite vendre des boissons alcoolisées et tenir une loterie moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, afin de soutenir le paiement de certains travaux reliés à l'église. Elle

souhaite également permettre la présence d'un camion de cuisine de rue pour vendre de la nourriture durant l'événement au parc Ouellette de 12 h à 20 h.

Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures et devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

Avant la tenue de la fête paroissiale, la paroisse désire organiser une procession à partir de 10 h. Le départ se fera au 1600, rue Thierry et le trajet est le suivant : rues Thierry, Denise, Tétrault, Serge, Thierry, Verdi, Robert, Serre, Giguère, Lefebvre, Dora, Turley et de retour au point de départ. La procession se déroulera sous le contrôle du Service de Police de la Ville de Montréal.

Une contribution financière de 300 \$ est demandée pour la réalisation du programme souvenir de la fête paroissiale. Le message du conseil doit être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

La paroisse devra respecter toutes les normes prescrites par le Service de Police de la Ville de Montréal pour les processions et les normes prescrites par le Service des incendies de Montréal pour la fête paroissiale.

## **JUSTIFICATION**

La paroisse organise depuis plusieurs années des processions et des fêtes paroissiales dont les profits servent à soutenir financièrement l'église. La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens. L'autorisation de permettre la vente de roses et de rameaux pour autofinancer leurs activités est requise.

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement verse une gratuité estimée à 3 190 \$ principalement pour des équipements comme des tables, chaises, équipements de sonorisation avec technicien, scène, estrade, etc.

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

## **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **Parties prenantes**

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal  
Jaouad RMILI, LaSalle

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fanny HIDALGO  
Agente de développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Cheffe de division

Le : 2024-02-13

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1248420003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 500 \$, taxes incluses si applicable, à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Francesca Mazzucato le 23 mars 2024 au Théâtre Desjardins. Accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicable, pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Francesca Mazzucato, venue d'Italie, le 23 mars 2024 au Théâtre Desjardins. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-27 14:14

**Signataire :** Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248420003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 500 \$, taxes incluses si applicable, à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Francesca Mazzucato le 23 mars 2024 au Théâtre Desjardins. Accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicable, pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du plan d'action 2022-2024 de l'arrondissement en matière d'inclusion et diversité culturelle, six orientations ont été priorisées, dont l'orientation 5 qui est de « Promouvoir les arts et la richesse de la diversité culturelle laSalloise ». Une des pistes d'action est de soutenir les activités et les événements des organismes laSallois dédiés à la promotion de l'art et des cultures de la diversité.  
 Le concert organisé par l'Association Messinese de Montréal inc. s'inscrit dans cette orientation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA22 20 0306 (1208419019) - 6 septembre 2022 :** D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Atmosfera Blu, venue d'Italie, le 15 octobre 2022 au Théâtre Desjardins. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

**Résolution CA20 20 0460 (1208419019) - 7 décembre 2020 :** D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal Inc. en soutien à la réalisation d'un concert virtuel qui aura lieu en décembre 2020.

**Résolution CA19 20 0455 (1198419007) - 7 octobre 2019 :** D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Luca Sbardella e Amici, venue d'Italie, le 27 octobre 2019 au Théâtre Desjardins. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

**DESCRIPTION**

Du 23 au 25 mars 2024, l'Association Messinese de Montréal inc. souhaite organiser trois concerts, dont un au Théâtre Desjardins, avec l'Orchestra Francesca Mazzucato venue expressément d'Italie pour l'occasion. L'objectif de cet événement est de célébrer

l'immigration italienne au Québec et de favoriser le dialogue et le rapprochement interculturel.

## **JUSTIFICATION**

La contribution financière permettra à l'Association Messinese de Montréal inc. de soutenir la réalisation du concert du 23 mars 2024 offert à la population laSalloise.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 500 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social. L'Association s'engage à rembourser l'arrondissement en cas d'annulation de l'événement.

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO  
Agente de développement communautaire

### ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ  
Cheffe de division

Le : 2024-02-13

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER  
Directeur Culture Sport Loisirs et développement  
Social





**Dossier # : 1247151003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'année d'option du contrat octroyé à 7762763 Canada Inc. (Kepasc) pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19992 au montant de 78 992,76 \$ taxes incluses.

D'exercer l'année d'option du contrat octroyé à 7762763 Canada Inc. (Kepasc) pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19992 au montant de 78 992,76 \$ taxes incluses; et  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-28 17:43

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1247151003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'année d'option du contrat octroyé à 7762763 Canada Inc. (Kepasc) pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19992 au montant de 78 992,76 \$ taxes incluses.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle désire octroyer un contrat pour l'essouchement d'arbres abattus au cours des opérations régulières sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. L'activité se fait exclusivement par contrat.

Les travaux qui sont exigés lors du présent contrat incluent la préparation du chantier, l'essouchage ainsi que le nettoyage et la restauration des lieux après les travaux. Les travaux d'essouchement seront payés selon un prix unitaire en fonction du calibre des souches.

Les travaux en question permettront à l'arrondissement de finaliser les travaux arboricoles pour permettre de replanter de nouveaux arbres ou pour améliorer la sécurité et l'apparence des espaces verts. Ces travaux visent également l'essouchement d'arbres abattus en raison de l'infestation de l'agrile du frêne.

Un appel d'offres public a été lancé et publié le 24 mai 2023 sur le système SÉAO afin d'identifier des entreprises pour offrir un service d'essouchage pour l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2023.

Le contrat prévoyait deux (2) périodes additionnelles d'un an soit pour les années 2024 et 2025 avec l'accord des deux parties.

L'arrondissement et la firme souhaitent exercer la première année d'option pour l'année 2024. Voir la lettre de renouvellement du contrat jointe au dossier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution no CA23 20 0253 adoptée le 4 juillet 2023** (1237151018) : D'accorder un contrat à 7762763 Canada Inc. (Kepasc) pour les services d'essouchement des troncs d'arbres dans l'arrondissement de LaSalle au montant de 75 509,83 \$, taxes incluses, pour l'année 2023 avec deux options de renouvellement d'un an chacun dans le cadre de l'appel d'offres 23-19992.

**Résolution no CA17 20 0501 adoptée le 7 septembre 2017** (1176598002) : D'accorder un contrat aux Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée, pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour une somme de 87 313,16 \$, taxes incluses, pour une période de trente-six (36) mois, du 11 septembre 2017 au 10 septembre 2020 plus deux options de prolongation d'un an, conformément à l'appel d'offres 17-16172.

**Résolution no CA16 20 0623 adoptée le 7 novembre 2016** : D'accorder un contrat aux Services d'Arbres Primeau inc, pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour une somme de 49 439,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 16-15436.

## DESCRIPTION

## JUSTIFICATION

Considérant que le coût du contrat correspond au marché et que cet octroi permettra de débiter plus tôt le mandat, il est recommandé d'exercer la première année d'option du contrat octroyé à 7762763 Canada Inc. (Kepasc) pour les services d'essouchement des troncs d'arbres dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle. Le montant total de l'année d'option s'élève à 78 992,76 \$ taxes incluses. Ce montant comprend également l'ajustement des prix selon l'indice des prix à la consommation tel que prévu au devis.

## MONTRÉAL 2030

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : 15 mai 2024

Fin : 30 novembre 2024

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs. L'entreprise visée ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'entreprise visée a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables

du présent dossier.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LEDUC  
coordonnateur(-trice) ingenierie  
(arrondissements verdun et lasalle)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2024-02-13



**Dossier # : 1247151004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'année d'option du contrat octroyé à Les Revêtements Scelltech Inc. pour effectuer le lot 2 des travaux de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 23-19821 au montant de 133 456,54 \$ taxes incluses.

D'exercer l'année d'option du contrat octroyé à Les Revêtements Scelltech Inc. pour effectuer le lot 2 des travaux de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 23-19821 au montant de 133 456,54 \$ taxes incluses; et  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-27 14:18

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1247151004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'année d'option du contrat octroyé à Les Revêtements Scelltech Inc. pour effectuer le lot 2 des travaux de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 23-19821 au montant de 133 456,54 \$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle désire effectuer des travaux de marquage et lignage des pistes cyclables et terrains de basketball dans l'arrondissement de LaSalle. Le marquage est fait annuellement sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Un appel d'offres public a été lancé et publié le 27 février 2023 dans le système SÉAO, afin d'identifier des entreprises intéressées à effectuer les travaux des lots 1 et 2 de marquage et lignage des pistes cyclables et terrains de basketball pour l'année 2023.

Le contrat pouvait être renouvelé pour une période additionnelle d'un an, soit pour 2024, si l'arrondissement et la firme désiraient se prévaloir de cette possibilité selon les modalités prévues au contrat. L'arrondissement et la firme souhaitent exercer l'année d'option uniquement pour le lot 2. Voir la lettre de renouvellement du contrat en pièce-jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 20 0146 - 1er mai 2023** - D'accorder à Les Revêtement Scell-Tech inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer des travaux de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle incluant le marquage des pistes cyclables et des terrains de basketball (lot 2), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 126 944,30 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 23-19821 (M.23-1912);

**CA22 20 0102 - 6 avril 2022** - D'accorder à Entreprises T.R.A. Inc.(Lot A), et Les revêtements Scelltech Inc.(Lot B), les plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 223 167,34 \$ pour le lot A et 84 647,47 \$ pour le lot B, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-19186.

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Considérant que le coût de l'année d'option correspond au marché et que cet octroi

permettra de débiter plus tôt le mandat, il est recommandé d'exercer l'année d'option prévue pour effectuer le lot 2 des travaux de marquage et de lignage dans l'arrondissement pour l'année 2024.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle. Le montant total de 133 456.54 \$ inclut les taxes et l'ajustement des prix selon l'indice des prix à la consommation, conformément aux modalités du devis.

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 15 mai 2024

Fin des travaux : 16 août 2024

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'entreprise visée ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'entreprise visée a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle  
Faiza AMALLAL, Service de l'approvisionnement

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC  
coordonnateur(-trice) ingenierie  
(arrondissements verdun et lasalle)

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-15

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics





**Dossier # : 1236673005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'entente tripartite entre l'arrondissement de LaSalle, la Société de la salle Jean-Grimaldi et le Cégep André-Laurendeau ainsi que le versement d'une contribution financière de 425 000 \$, taxes incluses si applicable, à la Société de la salle Jean-Grimaldi pour la réalisation de la programmation 2024 à 2026.

D'autoriser la signature de l'entente tripartite entre l'arrondissement de LaSalle, la Société de la salle Jean-Grimaldi et le Cégep André-Laurendeau ainsi que le versement d'une contribution financière de 425 000 \$, taxes incluses si applicable, à la Société de la salle Jean-Grimaldi pour la réalisation de la programmation 2024 à 2026;

D'autoriser mesdames Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, à signer l'entente; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-27 14:21

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1236673005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'entente tripartite entre l'arrondissement de LaSalle, la Société de la salle Jean-Grimaldi et le Cégep André-Laurendeau ainsi que le versement d'une contribution financière de 425 000 \$, taxes incluses si applicable, à la Société de la salle Jean-Grimaldi pour la réalisation de la programmation 2024 à 2026.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1995, l'arrondissement de LaSalle participe financièrement comme partenaire majeur au développement de la Société de la salle Jean-Grimaldi afin de favoriser sa croissance et de permettre la présentation de spectacles et activités de diffusion culturelle et artistique en lien avec les champs d'intervention de la Direction culture, sports, loisirs et développement social incluant son Plan culturel et cela selon les objectifs suivants :

- **Accessibilité : le droit à la culture**

Élaborer des stratégies, des programmes et services favorisant l'éducation, l'initiation, la sensibilisation et la participation des citoyens à la culture et aux arts.

- **Participation de la population**

Offrir aux citoyens une vie culturelle de qualité professionnelle afin de maximiser leur participation.

- **Concertation**

Susciter l'échange et la concertation auprès des organisations et des institutions de son territoire afin d'harmoniser et de consolider le positionnement culturel laSallois.

- **Diffusion**

Élaborer et réaliser des programmations culturelles variées.

- **Création et production**

Optimiser les divers services et programmes de soutien financier dans le domaine des arts afin de répondre aux besoins de l'organisme.

- **Rayonnement**

Réaffirmer le positionnement, le dynamisme et le caractère novateur des interventions culturelles de l'arrondissement.

Le conseil municipal a autorisé la représentativité de l'arrondissement de LaSalle au sein de la

Société de la salle Jean-Grimaldi.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 20 0315 - 5 juin 2017 (**1175986003**) - Autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle, la Société de la salle Jean-Grimaldi et le Cégep André-Laurendeau, pour une période de cinq ans débutant le 1er juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2022, avec trois options de renouvellement de cinq années chacune. D'autoriser l'arrondissement de LaSalle à déboursier la somme approximative de 518 350 \$, incluant toutes les taxes si applicables et l'IPC, pour répondre aux différentes obligations découlant de cette convention.

CA22 20 0238 - 4 juillet 2022 (**1226152002**) - D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle, la Société de la salle Jean-Grimaldi et le Cégep André-Laurendeau, pour une période de dix-huit (18) mois débutant le 1er juillet 2022 et se terminant le 31 décembre 2023.

## **DESCRIPTION**

La présente convention a pour but :

De définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de l'arrondissement à la Société de la salle Jean-Grimaldi en contrepartie de la Programmation qui sera offerte pour les années 2024 à 2026.

L'arrondissement de LaSalle a participé à la création de la Société de la salle Jean-Grimaldi et soutenu la Société depuis 1995 en lui versant une subvention annuelle.

## **JUSTIFICATION**

Au fil des ans, la Société a fourni un effort considérable pour se démarquer de ses concurrents et réaliser des saisons et activités culturelles diversifiées et s'assurer la fidélité d'un public laSallois et régional grandissant. Fruit d'un travail accompli, la Société de la salle Jean-Grimaldi est maintenant bien positionnée et la notoriété de la salle de spectacle ne cesse de s'étendre.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 425 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes - activités culturelles du budget de fonctionnement de la Direction Culture, sports, loisirs et développement social. Le montant maximal dépensé par année :

132 500 \$ pour l'année 2024;

142 500 \$ pour l'année 2025;

150 000 \$ pour l'année 2026.

## **MONTRÉAL 2030**

De par la nature du dossier, ce dossier ne s'applique pas au Montréal 2030.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Promouvoir la programmation de l'arrondissement dans les deux brochures de saison, soit une au printemps et l'autre à l'automne (demi-page ou une page selon les disponibilités) ainsi que sur son site internet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda RENÉ  
Chef de division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture

Le : 2024-01-24





**Dossier # : 1244629002**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la culture\_du développement social et événements

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser une appropriation de surplus de 57 667 \$ correspondant au résiduel du budget 2023 de Prévention Montréal versé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour les projets.

D'autoriser une appropriation de surplus de 57 667 \$ correspondant au résiduel du budget de Prévention Montréal 2023 obtenu du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et non dépensé en 2023 et utiliser les sommes reçues aux fins auxquelles elles sont prévues. D'accorder ce budget conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-27 14:22

**Signataire :** Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1244629002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une appropriation de surplus de 57 667 \$ correspondant au résiduel du budget 2023 de Prévention Montréal versé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour les projets.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la programmation Prévention Montréal, l'arrondissement de LaSalle s'est vu octroyer une somme totale de 347 391 \$ provenant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal. L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre de projets locaux favorables aux jeunes et à leurs familles.

L'arrondissement a choisi de reconduire les projets de 2022, ce qui a engendré un surplus en lien avec le montant octroyé en 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE22 2148 : D'approuver le « Cadre de référence » du programme Prévention Montréal 2023-2025 et d'approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements de la somme de 26 429 464 \$ du volet local dudit programme, conformément au tableau intitulé « Prévention Montréal 2023-2025 » au dossier décisionnel. D'autoriser un virement budgétaire de 19 453 043 \$ en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements respectifs, dans le cadre du programme Prévention Montréal 2023-2025, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**DESCRIPTION**

L'enveloppe de 347 391 \$ a été réparti de la façon suivante en 2023 :

- 122 426 \$ pour les projets du volet 1
- 224 965 \$ pour les projets du volet 2

La somme totale remise aux organismes est de 289 724 \$, ce qui a occasionné un surplus de 57 667 \$ à la fin de l'année 2023.

**JUSTIFICATION**

Considérant que l'enveloppe totale octroyée par la ville centre pour l'édition de Prévention Montréal 2023 n'a pu être dépensée en totalité en 2023 et que le solde disponible se retrouve dans les surplus de l'arrondissement, il est souhaité qu'une somme de 57 667 \$ des surplus soit affectée pour permettre des déboursés en 2024 dans le cadre de l'axe 2 du programme Prévention Montréal.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme récupérée des surplus sera versée aux organismes dans le cadre d'un appel à projets.

#### **MONTRÉAL 2030**

n/a

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

n/a

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**



Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda RENÉ  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-02-22

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1246673001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 1 450 \$, taxes incluses si applicables, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au 38e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

D'autoriser une dépense de 1 450,00 \$, taxes incluses si applicables, pour la participation de l'arrondissement LaSalle au 38e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal; et  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-27 15:36

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246673001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 1 450 \$, taxes incluses si applicables, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au 38e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

**CONTENU****CONTEXTE**

Chaque année, l'arrondissement de LaSalle participe au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, organisé par le Conseil des arts, qui récompense l'excellence des organismes artistiques montréalais. Dans le cadre du 38e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, les Montréalais, les élus, le personnel administratif, les organismes artistiques et les artistes sont conviés au Palais des Congrès pour célébrer la vitalité artistique montréalaise le 11 avril prochain.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1236673001 - CA23 20 0162 du 1er mai 2023 : D'entériner la dépense d'inscription de 1 450 \$ pour la participation d'une délégation composée de fonctionnaires, de partenaires et de membres du conseil de l'arrondissement de LaSalle à la 37<sup>e</sup> édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, qui a eu lieu le 6 avril 2023 au Palais des congrès de Montréal.

**DESCRIPTION**

Achat d'une table pour dix personnes pour le 38e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal au montant de 1 450,00 \$. Cet événement aura lieu le 11 avril 2024 au Palais des congrès de Montréal.

La délégation de l'arrondissement de LaSalle sera constituée des élus, du personnel administratif et des organismes partenaires de l'arrondissement conviés à l'événement.

**JUSTIFICATION**

Ce grand rassemblement permet de reconnaître et célébrer tous les artistes de la région métropolitaine de Montréal.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 1 450 \$, taxes incluses est imputée au budget de la Division Culture, développement social et événements de la Direction Culture, sports, loisirs et développement social et sert uniquement à l'achat d'une table composée de dix personnes.

## **MONTRÉAL 2030**

La participation à cet événement correspond à un axe stratégique du Plan Stratégique 2023-2030 de LaSalle soit le **3.2 Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance**.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Justine KANDOLO  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture

Le : 2024-02-18



**Dossier # : 1247151005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender la résolution du conseil CA23 200459 afin d'augmenter l'enveloppe budgétaire initialement autorisée de 360 000 \$ à 470 000 \$ pour la prise en charge de la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Réfection mineure de trottoirs - Edition 2024.

D'amender la résolution du conseil d'arrondissement CA23 200459 afin d'augmenter l'enveloppe budgétaire initialement autorisée de 360 000 \$ à 455 000 \$ pour la prise en charge de la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement LaSalle, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Réfection mineure de trottoirs - Edition 2024.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-27 14:22

**Signataire :** Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** Dossier # :1247151005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender la résolution du conseil CA23 200459 afin d'augmenter l'enveloppe budgétaire initialement autorisée de 360 000 \$ à 470 000 \$ pour la prise en charge de la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Réfection mineure de trottoirs - Edition 2024.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent amendement vise à augmenter les quantités de sections de trottoirs à réaliser sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement LaSalle, afin d'inclure au contrat des quantités permettant d'intégrer les besoins en trottoir et dalle dues à la refonte de la STM, toujours dans l'objectif de favoriser la mobilité et la sécurité des citoyennes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 200459 (1237151044) - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement LaSalle, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Réfection mineure de trottoirs - Edition 2024.

CA24 0160 (1239796005) - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le financement à 100 % du projet est à la charge du Service des infrastructures du réseau

routier (SIRR).

L'enveloppe budgétaire demandée par l'arrondissement pour la réfection mineure de trottoirs est augmenté de 360 000 \$ à 470 000\$ net de ristourne. Voir la demande de financement en pièce-jointe.

## **MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Viorica ZAUER, LaSalle

Luce DOYON, LaSalle

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Luce DOYON, 26 février 2024

Nam NGUYEN, 22 février 2024

Viorica ZAUER, 20 février 2024

Patrick RICCI, 13 février 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LEDUC  
coordonnateur(-trice) ingenierie  
(arrondissements verdun et lasalle)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-02-13

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics





**Dossier # : 1242484013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, à participer aux assises annuelles de la COMAQ qui seront tenues à Rimouski du 29 au 31 mai 2024.

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, à participer aux assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui se tiendront à Rimouski du 29 au 31 mai 2024; et  
D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-27 15:37

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1242484013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, à participer aux assises annuelles de la COMAQ qui seront tenues à Rimouski du 29 au 31 mai 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec tiendra ses 55e assises annuelles du 29 au 31 mai 2024 au Centre des congrès de Rimouski. La COMAQ est une corporation professionnelle au coeur de l'évolution du milieu municipal. Elle regroupe 755 gestionnaires municipaux occupant des fonctions cadres au sein de 300 municipalités du Québec touchant ainsi 75 % de la population.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 20 20 0123 - Assise annuelle de la COMAQ dans la région de Rimouski  
CA22 20 0196 - Assise annuelle de la COMAQ dans la région de Gatineau  
CA20 20 0102 - Assise annuelles de la COMAQ dans la région de Charlevoix

**DESCRIPTION**

Autoriser la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, a assister aux assises annuelles de la COMAQ qui se tiendront du 29 au 31 mai 2024 à Rimouski et autoriser le remboursement des dépenses afférentes. Madame Hadida est présidente de la section 10 Montréal et Laval de la COMAQ. À ce titre elle représente les intérêts de tous les gestionnaires municipaux de la section lors des rencontres qui ont lieu lors du congrès annuel. Les assises sont l'occasion d'assister à des conférences sur différents sujets pertinents au secteur municipal afin de demeurer à l'affût des dossiers en évolution constante du secteur municipal. C'est également l'occasion d'entretenir un réseau professionnel qui permet des échanges d'information et de meilleures pratiques afin de toujours offrir les meilleurs services à nos citoyens.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2024-02-27



**Dossier # : 1248420004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2024 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

D'autoriser les paroisses et organismes suivants à organiser des bazars et événements de levée de fonds en 2024 :

Paroisse Sainte-Catherine-Labouré	26 et 27 avril, 20 et 21 octobre
Paroisse Madre Dei Cristiani	5 au 8 juin et 3 au 5 octobre
Paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur	5 au 6 avril, 6 au 7 décembre
Paroisse St-John-Brebeuf	1er juin, 28 septembre, 8 au 9 novembre
Paroisse Saint-Nazaire	3 au 4 mai, 27 au 28 septembre
Club de l'âge d'or Margherite d'Oro	31 mai au 1er juin, 18 au 19 octobre

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-26 11:15

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248420004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2024 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Des paroisses et un organisme ont déposé des formulaires de demande de bazars et d'autres activités de levée de fonds à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour l'année 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 20 0084 (1229309002) - 6 mars 2023 :** D'autoriser la liste suivante des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2023 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

**CA22 20 0074 (1229309003) - 7 mars 2022 :** D'autoriser la liste suivante des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2022 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

**CA21 20 0135 (1218419002) - 6 avril 2021 :** D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2021 dans les différentes paroisses de l'arrondissement. Les bazars pourront avoir lieu seulement si les mesures de la santé publique en vigueur permettent la tenue de ces derniers. Les paroisses doivent fournir un plan logistique pour répondre aux critères de la santé publique. Ce plan doit être validé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

**DESCRIPTION**

Liste des demandes d'autorisation pour des bazars et autres activités de levée de fonds pour l'année 2024 :

Paroisse Sainte-Catherine-Labouré	26 et 27 avril, 20 et 21 octobre
Paroisse Madre Dei Cristiani	5 au 8 juin et 3 au 5 octobre
Paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur	5 au 6 avril, 6 au 7 décembre
Paroisse St-John-Brebeuf	1er juin, 28 septembre, 8 au 9 novembre
Paroisse Saint-Nazaire	3 au 4 mai, 27 au 28 septembre
Club de l'âge d'or Margherite d'Oro	31 mai au 1er juin, 18 au 19 octobre

## JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la Politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

L'arrondissement autorise, de façon exceptionnelle, la tenue de divers bazars (vente de garage, vente-débarras, etc.) à des organismes ou paroisses dans le but d'amasser des fonds pour organiser des activités en lien avec leur mission.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

## MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fanny HIDALGO  
Agente de développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Cheffe de division

Le : 2024-02-13

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, Sport, Loisirs et  
Développement Social



**Dossier # : 1248891005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2024.

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2024; et  
De désigner madame Marie-Annick Lussier à titre de représentante de l'arrondissement pour déposer la demande.

Les responsables doivent s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée n'est servie ou vendue à des personnes mineures.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-26 08:23

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248891005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2024.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plus de 40 ans, l'arrondissement de LaSalle organise des festivités pour célébrer la Fête nationale du Québec et offre aux participants de plus de 18 ans la possibilité d'acheter des boissons alcoolisées lors de la tenue de ces activités.  
 Pour ce faire, l'arrondissement doit demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 20 0169 (1238891004) - 1er mai 2023 :** Demande d'un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2022.  
**CA22 20 0155 (1227551009) - 2 mai 2022 :** Demande d'un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2022.  
**CA20 20 0019 (1198426004) - 13 janvier 2020 :** Demande d'un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**DESCRIPTION**

Dans le cadre des festivités 2024 de la Fête nationale du Québec, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social dépose une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées sur le site de l'événement.  
 Le 24 juin 2024, un point de vente sera délimité au terrain de la terrasse Serre dans le parc des Rapides, soit au 7770, boulevard LaSalle.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social doit s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue à des personnes mineures lors de cet événement.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2024-02-15

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur CSLDS



**Dossier # : 1243035003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 24 janvier au 15 février 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2024.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 24 janvier au 15 février 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2024.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-28 07:52

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1243035003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 24 janvier au 15 février 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 24 200046 le 5 février 2024 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 23 janvier 2024 .

**DESCRIPTION**

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 24 janvier au 15 février 2024, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2024, à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières

Le : 2024-02-16



**Dossier # : 1242484009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 20 février 2024 portant sur le projet de règlement numéro 2098-LAS-203.

De déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 février 2024 portant sur le premier projet de règlement 2098-LAS-203 amendant le Règlement de zonage 2098 de manière à modifier la norme relative aux appareils de climatisation, aux thermopompes et à leurs équipements, pour les classes d'usages du groupe « habitation ».

**Signé par** Christianne CYRENNE **Le** 2024-02-27 15:38

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1242484009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 20 février 2024 portant sur le projet de règlement numéro 2098-LAS-203.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le processus d'adoption réglementaire du règlement 2098-LAS-203 exige la tenue d'une consultation publique. Cette dernière a eu lieu le 20 février 2024. Il y a lieu de déposer le procès-verbal tenue le 20 février 2024 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-203 amendant le Règlement de zonage 2098 de manière à modifier la norme relative aux appareils de climatisation, aux thermopompes et à leurs équipements, pour les classes d'usages du groupe « habitation ».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0050 - Adoption - Projet de règlement 2098-LAS-203 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier la norme relative aux appareils de climatisation, aux thermopompes et à leurs équipements, pour les classes d'usages du groupe « habitation ».

CA24 20 0049 - Avis de motion - Règlement 2098-LAS-203 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier la norme relative aux appareils de climatisation, aux thermopompes et à leurs équipements, pour les classes d'usages du groupe « habitation ».

**DESCRIPTION**

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 février 2024 portant sur le projet de règlement numéro 2098-LAS-203 amendant le Règlement de zonage 2098 de manière à modifier la norme relative aux appareils de climatisation, aux thermopompes et à leurs équipements, pour les classes d'usages du groupe « habitation ».

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**



IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2024-02-27



**Dossier # : 1242484015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le règlement LAS-0164 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'Arrondissement de LaSalle.

De déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le règlement LAS-0164 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'Arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-28 09:37

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1242484015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le règlement LAS-0164 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'Arrondissement de LaSalle.

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors d'une séance du conseil tenue le 5 février 2024, le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le règlement numéro LAS-0164 intitulé *Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle*. Ce règlement a pour objet d'autoriser un emprunt de 2 000 000 \$ pour un terme de 20 ans. L'emprunt sera mis à la charge des contribuables de l'arrondissement de LaSalle.

Ce règlement est soumis à la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0021 (1249692001) Avis de motion - Règlement d'emprunt LAS-0164  
CA24 20 0022 (1246292001) Dépôt et présentation - Règlement d'emprunt LAS-0164  
CA21 20 0051 (1246292001) Adoption - Règlement d'emprunt LAS-0164

**DESCRIPTION**

La procédure de demande de scrutin référendaire a eu lieu les 19, 20, 21,22 et 23 février 2024 et aucune demande n'a été reçue.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2024-02-27



**Dossier # : 1236152009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement 2098-LAS-202 amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) et les grilles des usages et normes (Cédule B) pour créer une nouvelle zone correspondant au lot 1 079 572.

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt collectif d'augmenter la superficie d'espace vert du secteur;  
ATTENDU QUE l'arrondissement a pour projet d'aménager un parc local sur le lot 1 079 572;

ATTENDU QUE la zone actuelle n'autorise pas l'usage souhaité « Parc de détente, un square, un jardin, un parc ornemental ou naturel »;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 20 décembre 2023;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement 2098-LAS-202 a été adopté le 20 décembre 2023;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 janvier 2024 à 18 h;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement 2098-LAS-202 a été adopté le 5 février 2024:

D'adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-202 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) et les grilles des usages et normes (Cédule B) pour créer une nouvelle zone correspondant au lot 1 079 572.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-29 15:49

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION** Dossier # :1236152009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement 2098-LAS-202 amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) et les grilles des usages et normes (Cédule B) pour créer une nouvelle zone correspondant au lot 1 079 572.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le lot 1 079 572 a été identifié comme ayant un potentiel de bonification des espaces publics dans le secteur du Village des Rapides. Actuellement, ce lot est occupé par un espace de stationnement municipal comportant 5 cases. Il se trouve dans la zone C01-12 où seuls des usages c1 et c2 sont autorisés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A.

**DESCRIPTION**

La modification réglementaire vise à créer une zone spécifique pour encadrer le site. Ainsi, une nouvelle zone sera créée pour y autoriser les usages de la classe "Communautaire récréation extensive (p2)".

**Dispositions au plan d'urbanisme**

Les modifications suggérées ne modifient aucune disposition du plan d'urbanisme. Les modifications sont conformes aux catégories d'affectation du sol des zones et aux paramètres de densité.

**JUSTIFICATION**

Afin d'y aménager un parc local, une modification réglementaire est nécessaire pour autoriser la classe d'usage "Communautaire récréation extensive (p2)" dans une nouvelle zone correspondant au lot visé.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

**MONTRÉAL 2030**

N.A.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.A.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N.A.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement : 20 décembre 2023

Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique et assemblée : 11 janvier 2024

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de règlement : 5 février 2023

Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire : février 2023

Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement : 4 mars 2023

Réception du certificat de conformité : avril 2023

Entrée en vigueur du règlement : avril 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antoine CANTIN RATELLE  
conseiller(-ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2023-11-29







**Dossier # : 1248403006**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer la façade arrière du bâtiment situé au 146-148, 2e avenue (lot 1 079 583).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003320877), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer la façade arrière du bâtiment situé au 146-148, 2e avenue (lot 1 079 583), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-26 17:13

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248403006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer la façade arrière du bâtiment situé au 146-148, 2e avenue (lot 1 079 583).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003320877) a été déposée le 4 novembre 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour transformer la façade arrière du bâtiment.  
Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A.

**DESCRIPTION**

Le projet vise un bâtiment d'usage bifamilial (h2) situés sur une des plus anciennes avenues du secteur du Village des rapides soit, la 2<sup>e</sup> avenue. Le bâtiment visé présente les nombreuses caractéristiques architecturales associées au type du *plex*, tels qu'un revêtement de brique d'argile, une composition symétrique, des saillies importantes, des linteaux de pierre ornementée, etc.

Les travaux de transformation assujettie faisant l'objet de la présente demande concernent exclusivement la façade arrière, plus précisément :

- Démolition de la « tour » recouverte de tôle d'aluminium qui contient actuellement un escalier de secours de bois non conforme;
- Agrandissement des balcons au rez-de-chaussée et à l'étage;
- Agrandissement de l'avant-toit du balcon à l'étage;
- Construction d'un accès au sous-sol.

Une portion des travaux faisant l'objet de la demande de permis de transformation ne sont pas assujettie au Règlement sur les PIIAD, soit :

- Le remplacement des fenêtres et de la porte au rez-de-chaussée en conservant les mêmes dimensions;

- Le remplacement de l'escalier de bois existant à démolir par un escalier d'acier conforme aux normes d'aujourd'hui en plus du remplacement de son garde-corps et de celui des balcons.

Puisque le remplacement de la tour par la construction d'un accès au sous-sol reprend les mêmes dimensions au sol, l'implantation du bâtiment reste inchangée. Cet accès prévoit une pente de toit similaire à celle du reste du bâtiment principal (monopente) et sera recouvert du même revêtement extérieur que celui utilisé pour recouvrir les fascias des balcons et de l'avant-toit.

Le matériau de revêtement utilisé est le suivant :

- Revêtement léger : revêtement extérieur en bois de pin de l'ouest traité (*Lodge pôle*) du fabricant *Juste du pin*, modèle *Atka*, profil 306, format 1"x 6", épaisseur ¾", pose sans clous apparents, teinte de couleur érable, ou équivalent.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

#### **JUSTIFICATION**

À sa séance du 7 février 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

#### **MONTREAL 2030**

N.A.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.A.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N.A.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N.A.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antoine CANTIN RATELLE  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Marc CHENOUDA  
conseiller(ere) en aménagement

Le : 2024-02-22



**Dossier # : 1248403005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier des façades du bâtiment F situé au 225, avenue Lafleur.

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003278877), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier des façades du bâtiment F situé au 225, avenue Lafleur, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 4 : transition écologique, 9 : usage industriel, 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle des projets;
- Assure la conservation des caractéristiques architecturales d'intérêt d'un bâtiment;
- Protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt des bâtiments;
- Contribue à l'évolution du milieu;
- Préserve et met en valeur les caractéristiques architecturales, historiques et patrimoniales des bâtiments existants.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-26 17:19

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248403005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier des façades du bâtiment F situé au 225, avenue Lafleur.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003278877) a été déposée le 12 juin 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour modifier des façades du bâtiment F.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis aux chapitres 4 : transition écologique, 9 : usage industriel et 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux du Règlement relatif aux PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A.

**DESCRIPTION**

La demande vise le bâtiment F, l'un des neuf bâtiments constituant l'ensemble industriel d'intérêt patrimonial de l'entreprise SEAGRAM. L'implantation de ce complexe et ancienne distillerie s'est faite en 1926. L'intégrité de la valeur architecturale des bâtiments et son niveau d'authenticité ont grandement été altérés par les diverses transformations et démolitions au fil du temps. Aujourd'hui, la valeur patrimoniale associée au site repose majoritairement sur sa valeur historique.

Le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal qualifie le site d'ensemble industriel d'intérêt patrimonial et de bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural. Au Règlement sur les PIIAD de l'arrondissement de LaSalle, cette désignation est traduite par la citation dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et des grands ensembles institutionnels de l'annexe C et l'intégration de critères d'évaluation spécifiques au complexe industriel d'intérêt patrimonial de l'ancienne distillerie Seagram.

Le site de la SEAGRAM est situé à l'intérieur du secteur LaS-O qui est en processus de planification détaillée. Dans le cadre de cette planification, le site représente un nouveau pôle d'emploi à grand potentiel et mobilise des objectifs d'intensification des activités résidentielles, commerciales et industrielles. Les propriétaires actuels souhaitent entreprendre de nouvelles transformations afin d'optimiser l'occupation des lieux. Ceux-ci ont déjà déposé plusieurs demandes actuellement en attente pour effectuer des travaux sur le site et ses bâtiments.

Pour élaborer la proposition, le requérant tient compte de plusieurs orientations qui s'appuient sur les objectifs et critères des chapitres de PIIAD applicables :

- Les interventions futures doivent respecter les éléments d'origines encore présents sur le site;
- Les ajouts pourront bénéficier d'une plus grande latitude d'interventions tout en s'inscrivant dans un tout cohérent;
- La brique d'argile rouge est un élément signature de l'ensemble;
- Emmurage des ouvertures avec de la brique similaire;
- Remplacement des fenêtres d'origine à caractère industriel par de nouvelles fenêtres identiques;
- Remplacement des nouvelles ouvertures et des fenêtres plus récentes, par des fenêtres semblables avec modulation la plus verticale et minimaliste possible;
- Priorisation de la conformité colorimétrique et matérielle afin de faciliter la lecture de l'ensemble du site;
- Revêtement métallique gris pâle et transparent pour l'ajout de volumes (entrées, appentis, escaliers, etc.);
- Colorimétrie noire pour toutes les ouvertures qui ne sont pas en saillie (portes et fenêtres).

Les travaux faisant l'objet de la présente demande visent la modification des façades est et sud du bâtiment F afin de :

- Peindre des portes de format standard existantes de couleur noire;
- Percer des ouvertures pour y insérer une porte de format standard et une autre de format double, toutes deux à peindre de couleur noire;
- Emmurage des ouvertures avec de la brique similaire.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd : Brique d'argile cuite, du fabricant Belden, format modulaire (7 5/8" x 2 1/4" x 3 5/8"), modèle Smooth, appareillage similaire au système de pose existant (panneresse), pratiqué dans les règles de l'art, mortier de couleur gris pâle, teinte rouge, ou équivalent.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant assujettis aux chapitres 4 : transition écologique, 9 : usage industriel et 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux.

## JUSTIFICATION

À sa séance du 7 février 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 4 : transition écologique, 9 : usage industriel, 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle des projets;
- Assure la conservation des caractéristiques architecturales d'intérêt d'un bâtiment;
- Protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt des bâtiments;
- Contribue à l'évolution du milieu;
- Préserve et met en valeur les caractéristiques architecturales, historiques et patrimoniales des bâtiments existants.



**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

**MONTRÉAL 2030**

N.A.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.A.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N.A.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N.A.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antoine CANTIN RATELLE  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Marc CHENOUDA  
conseiller(ere) en aménagement

Le : 2024-02-22





**Dossier # : 1248403004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de retirer deux cases de stationnement et modifier une façade du bâtiment C situé au 225, avenue Lafleur.

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003278875), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de retirer deux cases de stationnement et de modifier une façade située au 225, avenue Lafleur, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 4 : transition écologique, 9 : usage industriel, 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle des projets;
- Assure la conservation des caractéristiques architecturales d'intérêt d'un bâtiment;
- Protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt des bâtiments;
- Contribue à l'évolution du milieu;
- Préserve et met en valeur les caractéristiques architecturales, historiques et patrimoniales des bâtiments existants.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-26 17:23

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248403004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de retirer deux cases de stationnement et modifier une façade du bâtiment C situé au 225, avenue Lafleur.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003278875) a été déposée le 12 juin 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour retirer deux cases de stationnement et modifier une façade du bâtiment C. Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis aux chapitres 4 : transition écologique, 9 : usage industriel et 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux du Règlement relatif aux PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

6 mars 2023 - CA23 20 0089 : aménagement d'un stationnement

**DESCRIPTION**

La demande vise le bâtiment C, l'un des neuf bâtiments constituant l'ensemble industriel d'intérêt patrimonial de l'entreprise SEAGRAM. L'implantation de ce complexe et ancienne distillerie s'est faite en 1926. L'intégrité de la valeur architecturale des bâtiments et son niveau d'authenticité ont grandement été altérés par les diverses transformations et démolitions au fil du temps. Aujourd'hui, la valeur patrimoniale associée au site repose majoritairement sur sa valeur historique.

Le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal qualifie le site d'ensemble industriel d'intérêt patrimonial et de bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural. Au Règlement sur les PIIAD de l'arrondissement de LaSalle, cette désignation est traduite par la citation dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et des grands ensembles institutionnels de l'annexe C et l'intégration de critères d'évaluation spécifiques au complexe industriel d'intérêt patrimonial de l'ancienne distillerie Seagram.

Le site de la SEAGRAM est situé à l'intérieur du secteur LaS-O qui est en processus de planification détaillée. Dans le cadre de cette planification, le site représente un nouveau pôle d'emploi à grand potentiel et mobilise des objectifs d'intensification des activités résidentielles, commerciales et industrielles. Les propriétaires actuels souhaitent

entreprendre de nouvelles transformations afin d'optimiser l'occupation des lieux. Ceux-ci ont déjà déposé plusieurs demandes actuellement en attente pour effectuer des travaux sur le site et ses bâtiments.

Pour élaborer la proposition, le requérant tient compte de plusieurs orientations qui s'appuient sur les objectifs et critères des chapitres de PIIAD applicables :

- Les interventions futures doivent respecter les éléments d'origines encore présents sur le site;
- Les ajouts pourront bénéficier d'une plus grande latitude d'interventions tout en s'inscrivant dans un tout cohérent;
- La brique d'argile rouge est un élément signature de l'ensemble;
- Emmurage des ouvertures avec de la brique similaire;
- Remplacement des fenêtres d'origine à caractère industriel par de nouvelles fenêtres identiques;
- Remplacement des nouvelles ouvertures et des fenêtres plus récentes, par des fenêtres semblables avec modulation la plus verticale et minimaliste possible;
- Priorisation de la conformité colorimétrique et matérielle afin de faciliter la lecture de l'ensemble du site;
- Revêtement métallique gris pâle et transparent pour l'ajout de volumes (entrées, appentis, escaliers, etc.);
- Colorimétrie noire pour toutes les ouvertures qui ne sont pas en saillie (portes et fenêtres).

Les travaux faisant l'objet de la présente demande visent la modification de la façade ouest afin de :

- Peindre des portes de format standard existantes de couleur noire;
- Peindre une porte de garage existante de couleur noire;
- Percer deux ouvertures pour y insérer une porte d'issue de format standard et une seconde porte de garage identique à celle existante et à peindre de couleur noire aussi.

Ces travaux sont rendus nécessaire en raison de l'aménagement d'un stationnement au rez-de-chaussée.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant assujettis aux chapitres 4 : transition écologique, 9 : usage industriel et 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 7 février 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 4 : transition écologique, 9 : usage industriel, 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle des projets;
- Assure la conservation des caractéristiques architecturales d'intérêt d'un bâtiment;
- Protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt des bâtiments;
- Contribue à l'évolution du milieu;
- Préserve et met en valeur les caractéristiques architecturales, historiques et patrimoniales des bâtiments existants.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

**MONTRÉAL 2030**

N.A.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.A.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N.A.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N.A.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antoine CANTIN RATELLE  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Marc CHENOUDA  
conseiller(ere) en aménagement

Le : 2024-02-22





**Dossier # : 1248403003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'ajouter et de modifier des ouvertures, de construire deux édicules sur le toit et d'ajouter et modifier des saillies, le tout sur le bâtiment B2 situé au 225, avenue Lafleur.

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003278873), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'ajouter et de modifier des ouvertures (portes et fenêtres), de construire deux édicules sur le toit, d'ajouter et modifier des saillies (escaliers) situés au 225, avenue Lafleur - Bâtiment B2, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 4 : transition écologique, 9 : usage industriel, 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Préconise des constructions durables;
- Favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle des projets;
- Assure la conservation des caractéristiques architecturales d'intérêt d'un bâtiment;
- Protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt des bâtiments;
- Contribue à l'évolution du milieu;
- Préserve et met en valeur les caractéristiques architecturales, historiques et patrimoniales des bâtiments existants.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-26 17:28

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248403003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'ajouter et de modifier des ouvertures, de construire deux édicules sur le toit et d'ajouter et modifier des saillies, le tout sur le bâtiment B2 situé au 225, avenue Lafleur.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003278873) a été déposée le 8 juin 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour agrandir le bâtiment B2 et modifier ses façades.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis aux chapitres 4 : transition écologique, 9 : usage industriel et 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux du Règlement relatif aux PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A.

**DESCRIPTION**

La demande vise le bâtiment B2, l'un des neuf bâtiments constituant l'ensemble industriel d'intérêt patrimonial de l'entreprise SEAGRAM. L'implantation de ce complexe et ancienne distillerie s'est faite en 1926. L'intégrité de la valeur architecturale des bâtiments et son niveau d'authenticité ont grandement été altérés par les diverses transformations et démolitions au fil du temps. Aujourd'hui, la valeur patrimoniale associée au site repose majoritairement sur sa valeur historique.

Le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal qualifie le site d'ensemble industriel d'intérêt patrimonial et de bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural. Au Règlement sur les PIIAD de l'arrondissement de LaSalle, cette désignation est traduite par la citation dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et des grands ensembles institutionnels de l'annexe C et l'intégration de critères d'évaluation spécifiques au complexe industriel d'intérêt patrimonial de l'ancienne distillerie Seagram.

Le site de la SEAGRAM est situé à l'intérieur du secteur LaS-O qui est en processus de planification détaillée. Dans le cadre de cette planification, le site représente un nouveau pôle d'emploi à grand potentiel et mobilise des objectifs d'intensification des activités résidentielles, commerciales et industrielles. Les propriétaires actuels souhaitent entreprendre de nouvelles transformations afin de mettre les bâtiments aux normes et

d'optimiser l'occupation des lieux. Ceux-ci ont déjà déposé plusieurs demandes actuellement en attente pour effectuer des travaux sur le site et ses bâtiments.

Pour élaborer la proposition, le requérant tient compte de plusieurs orientations qui s'appuient sur les objectifs et critères des chapitres de PIIAD applicables :

- Les interventions futures doivent respecter les éléments d'origines encore présents sur le site;
- Les ajouts pourront bénéficier d'une plus grande latitude d'interventions tout en s'inscrivant dans un tout cohérent;
- La brique d'argile rouge est un élément signature de l'ensemble;
- Emmurage des ouvertures avec de la brique similaire;
- Remplacement des fenêtres d'origine à caractère industriel par de nouvelles fenêtres identiques;
- Remplacement des nouvelles ouvertures et des fenêtres plus récentes, par des fenêtres semblables avec modulation la plus verticale et minimaliste possible;
- Priorisation de la conformité colorimétrique et matérielle afin de faciliter la lecture de l'ensemble du site;
- Revêtement métallique gris pâle et transparent pour l'ajout de volumes (entrées, appentis, escaliers, etc.);
- Colorimétrie noire pour toutes les ouvertures qui ne sont pas en saillie (portes et fenêtres).

Les travaux faisant l'objet de la présente demande visent la modification d'une partie de la toiture et de trois des quatre façades du bâtiment B2, bâtiment situé au centre sud du site.

La demande vise la modification des ouvertures (portes et fenêtres), la construction de deux édicules, l'ajout et la modification de saillies (escaliers) ou plus précisément :

- L'ajout de nouvelles portes en acier peintes de couleur noire;
- L'ajout de nouvelles fenêtres en aluminium;
- L'utilisation de panneau d'aluminium de couleur noire;
- L'emmurage d'ouvertures par de la brique, telle que l'existante;
- La peinture de portes existantes de couleur noire;
- La construction d'un premier édicule sur le toit abritant un ascenseur largement vitré (meneaux de couleur anodisés naturel) revêtu de panneau d'aluminium prépeint;
- L'ajout d'un escalier d'acier muni d'un garde-corps vitré donnant accès au toit. Le garde-corps est constitué d'une structure d'aluminium avec des panneaux de verre clair de sécurité, du fabricant Ramp'Art, modèle Bellevue, finition anodisée, ou équivalent;
- La construction d'un second édicule de dimensions moindre entièrement recouvert de panneaux métalliques et d'une porte en acier peinte de couleur aluminium donnant accès au toit;
- La peinture de l'escalier de secours sur la façade est de couleur gris clair.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd : Brique d'argile cuite, du fabricant Belden, format modulaire (7 5/8" x 2 1/4" x 3 5/8"), modèle Smooth, appareillage similaire au système de pose existant (panneresse), pratiqué dans les règles de l'art, mortier de couleur gris pâle, teinte rouge, ou équivalent validé sur site;
- Revêtement léger : panneau d'aluminium prépeint, du fabricant Vicwest, format sur mesure, modèle AD-300, couleur aluminium gris, ou équivalent.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant assujettis aux chapitres 4 : transition écologique, 9 : usage industriel et 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 7 février 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 4 : transition écologique, 9 : usage industriel, 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Préconise des constructions durables;
- Favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle des projets;
- Assure la conservation des caractéristiques architecturales d'intérêt d'un bâtiment;
- Protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt des bâtiments;
- Contribue à l'évolution du milieu;
- Préserve et met en valeur les caractéristiques architecturales, historiques et patrimoniales des bâtiments existants.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

## **MONTRÉAL 2030**

N.A.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.A.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N.A.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N.A.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antoine CANTIN RATELLE  
Conseiller en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Marc CHENOUDA  
conseiller(ere) en aménagement

Le : 2024-02-22



**Dossier # : 1247151002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le retrait d'une zone de stationnement réservé pour personne à mobilité réduite sur les rue Charbonneau et Paquette ainsi que l'avenue Tremblay.

D'autoriser le retrait d'une zone de stationnement réservé pour personne à mobilité réduite sur les rue Charbonneau et Paquette ainsi que l'avenue Tremblay et conserver toute autre signalisation en vigueur.

**Signé par** Christianne CYRENNE **Le** 2024-02-27 14:09

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247151002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le retrait d'une zone de stationnement réservé pour personne à mobilité réduite sur les rue Charbonneau et Paquette ainsi que l'avenue Tremblay.

**CONTENU****CONTEXTE**

Des requêtes nous ont été acheminées afin de retirer des espaces de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur les rues Charbonneau et Paquette ainsi que l'avenue Tremblay puisqu'ils ne sont plus nécessaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est recommandé de retirer la signalisation de stationnement pour personnes a mobilité réduite.

**JUSTIFICATION**

Il est justifié de retirer la signalisation de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite étant donné qu'elle n'est plus nécessaire.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les frais de retraits de la signalisation caduque sont entièrement assumés par l'arrondissement de Lasalle qui dispose d'un budget spécifique à cet effet.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC  
coordonnateur(-trice) ingénierie  
(arrondissements verdun et lasalle)

#### ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2024-02-13



**Dossier # : 1243651001**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Nommer la directrice de la direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs de l'arrondissement de LaSalle en date du 23 mars 2024.

De nommer madame Catherine Simard à titre de directrice de la direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs de l'arrondissement de LaSalle en date du 23 mars 2024.

**Signé par** Christianne CYRENNE **Le** 2024-02-23 12:30

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION****Dossier # :1243651001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer la directrice de la direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs de l'arrondissement de LaSalle en date du 23 mars 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Monsieur Pierre Dupuis, directeur des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs, prend sa retraite au début avril. Un processus de concours a donc été mis en place pour le comblement du poste. Au terme du processus de sélection, la candidature de madame Catherine Simard a été retenue.

Il est donc recommandé de nommer madame Catherine Simard à titre de directrice de la direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs de l'arrondissement de LaSalle.

La nomination et l'entrée en fonction de Mme Simard prennent effet le 23 mars 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le salaire annuel a été établi par la division de la rémunération du Services des ressources humaines et correspond à la politique de rémunération

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BOULANGER  
Chef de division - ressources humaines

#### **ENDOSSÉ PAR**

Christianne CYRENNE  
directeur(-trice) - arrondissement

Le : 2024-02-22



**Dossier # : 1246456002**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-02-21 19:42

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246456002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

---

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BOULANGER  
Chef de division ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Josée BOULANGER  
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2024-02-21